

Compte rendu du Conseil Municipal **De la commune de Surfonds**

<p>L'an DEUX MILLE QUATOZE Le 21 mai à 20 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, en séance publique, sous la présidence de Michel JACK, Maire. <u>Etaient présents</u> : Mesdames E. Mallet – M. Blavette – S. Foret et Messieurs H. Garnier – A. Dutertre – G. Hattry - P. Hamelin <u>Absent(e) excusé(e)</u>: N. Murillo - S. Wambst (donne pouvoir à Michel JACK) - P. Voltz (donne pouvoir à Pascal HAMELIN) Formant la majorité des membres en exercice <u>Secrétaire de séance</u> : H. Garnier <u>Assistait également à la réunion</u> : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 17/04/ 2014</p> <p><u>Date d'affichage</u> : 2//06/2014</p> <p><u>Nombre de Conseillers</u> : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10</p>
--	---

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente

M. Le Maire demande l'ajout d'un objet à l'ordre du jour :

Délibération relative à la rétrocession des chemins bordant les terrains Roncin.

M. le Maire rappelle que dans les années 1990, le Syndicat d'Assainissement envisage la construction de la station d'épuration. Lors de la transaction pour l'acquisition du terrain pour cette nouvelle construction, il a été entendu que la commune rétrocéderait à un prix convenu (2F/le m²) et selon la procédure le chemin intercommunal (mitoyen avec la commune du Breil sur Mézize) N° 4 à la famille Roncin.

Le syndicat ayant besoin d'une parcelle de terrain pour la réhabilitation de la nouvelle station, a contacté de nouveau la famille Roncin. Cette dernière ne s'est pas opposée à l'achat d'une nouvelle parcelle mais a rappelé que le chemin n'avait pas été rétrocédé comme convenu.

Après recherche dans les archives communales il s'avère que la démarche pour cette rétrocession a été faite (délibérations, enquête publique ...) mais aucun acte n'a été dressé.

Afin de pouvoir dresser un acte de rétrocession à la famille Roncin, M. le Maire demande de bien vouloir délibérer et propose de rétrocéder ces chemins à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** de rétrocéder ces chemins à titre gracieux.
- **Habilite** M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

1- Vote des indemnités au receveur municipal

M. Le Maire rappelle que la collectivité peut accorder une indemnité de conseils au receveur qui aide à préparer les documents budgétaires. Cette indemnité est calculée à partir des budgets investissement et fonctionnement de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**

- de demander concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an,
- cette indemnité sera attribuée à Madame Gousset, receveur municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

2- Travaux du pont au lieu-dit le « Vivier »

Pour rappel, en 2008, dans le cadre de la convention A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), les services de DDT remettait un rapport concernant l'état des ponts sur la commune. Il était signalé que le pont (mitoyen avec la commune de Volnay) au niveau du « Vivier » montrait une fissure. Lors d'une visite en juillet 2013, les services signalaient que la situation de l'ouvrage ne s'arrangeait pas.

Fin 2013, le Conseil municipal avait demandé l'évaluation et le chiffrage pour la réparation de cet ouvrage. Par mesure de précaution, une décision de prendre un arrêté de limitation de tonnage à 3T5 avait été votée (pas appliquée).

Le montant des travaux pour les 2 communes s'élève à 10 735.50 € HT soit 12882.60 € TTC.

Après consultation du devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Accepte** le devis présenté par l'Entreprise CISSÉ de Bouloire d'un montant de 5 367.75 € HT soit 6 441.30 TTC

3- Travaux salle polyvalente.

Suite à la présentation au dernier conseil municipal du projet de rénovation de la salle polyvalente M. Vallienne, Maitre d'œuvre s'engage à chiffrer le projet définitif pour fin mai début juin. M. Maire précise que le projet étant plus cher que prévu : cotation aux alentours de 110 000 €, il faudra organiser l'opération en plusieurs tranches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'accepter le projet modifié.
- D'accepter la réalisation des travaux en plusieurs tranches
- De valider les honoraires sur lesquels portent l'engagement de M. Vallienne Maitre d'œuvre soient 9% du montant des travaux H.T.

4– Désignation d'un correspondant Défense

M. Le Maire informe qu'à la demande du Ministère de la Défense, il est demandé de désigner parmi les membres du Conseil municipal un correspondant défense qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département mais également le correspondant immédiat des administrés pour toutes questions relatives à la défense.

Sébastien Wambst étant absent ce jour a donné son accord pour être ce correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de désigner M. Sébastien WAMBST correspondant défense.

5 – Désignation des délégués au Syndicat du Dué et Narais

M. le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 3 avril dernier, 2 délégués ont été désignés pour représenter la commune au sein du Syndicat du Dué et Narais.

Compte-tenu de la modification des statuts au 1^{er} juin 2014, il est nécessaire de préciser le délégué titulaire et le délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne M. Michel JACK délégué titulaire et M. Alain DUTERTRE délégué suppléant au sein du Syndicat du Dué et Narais

6 – Délibération relative à la maintenance pour l'éclairage public

M. Le Maire présente les 2 devis reçus pour l'entretien et le dépannage sur de l'éclairage public.

Après consultation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Retient le devis présenté par l'Entreprise SARL Delande Père et fils La Basse Garenne 72150 Villaines Sous Lucé pour une durée de 4 ans d'un montant de 1 794.58 € HT.

M. le Maire précise qu'un rendez-vous va être fixé rapidement avec l'entreprise retenue afin de régler les plages horaires des candélabres suivant les besoins (allumage et extinctions suivant les secteurs, demandes de riverains, rechargement du radar pédagogique.....)

7 – Délibération relative au projet d'aménagement de terrain de loisirs (projet du 11/03/2013)

M. le Maire fait part du projet relatif à la réalisation d'équipement de loisirs de plein air de proximité tel qu'il avait été présenté et approuvé le 11 mars 2013 au conseil municipal. Il demande au Conseil municipal un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe le projet d'équipement de loisirs de plein air.

Mélanie BLAVETTE et Emmanuelle MALLET proposent de reprendre le dossier afin de le soumettre à nouveau à la Communauté de communes.

8 – Panneaux de signalisation Route d'Ardenay

Suite aux rencontres avec certains riverains de la Route d'Ardenay, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les solutions relatives à la signalisation Route d'Ardenay.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide

De modifier la limitation de vitesse et d'installer des panneaux comme suit :

- Dans le sens Ardenay – Surfonds : un panneau 70 Km/h à l'entrée de la commune ensuite au lieu-dit les Fresnes un panneau 50 Km/h avec « attention chevaux » ; un panneau **Rappel 50** au niveau du chemin de la Guittonnière ; un panneau **Rappel 50** au niveau du cimetière.

- Dans le sens Surfonds-Ardenay : au panneau fin d'agglomération sortie de Surfonds un panneau 50, au cimetière un panneau **rappel 50**, au niveau du chemin de la Guittonnière un panneau **rappel 50** km/h et « attention chevaux », au niveau du Fresne un panneau 70km/h et à la sortie de la commune un panneau fin de limitation de vitesse.

L'implantation des panneaux est susceptible d'être modifiée

Questions et informations diverses

Contrats d'assurances : Une étude sera faite sur les différents contrats d'assurances de la commune

PLU : Le conseil municipal souhaite engagé une révision du PLU à partir de septembre.

Accès au numérique: M. Le Maire rappelle que la compétence de la Communauté de communes est orientée sur les réseaux Internet. Mais que le souci principal de la commune est plus axé sur la téléphonie mobile.

M. P. Hamelin est chargé de l'étude des contrats téléphoniques de la commune et de relancer les démarches pour une couverture de téléphonie mobile.

Plateforme de retournement au lieu-dit du Chesneau : Suite aux problèmes rencontrés pour le ramassage des ordures ménagères, M. Le Maire présente le devis pour l'aménagement d'une plateforme de retournement au lieu-dit du Chesneau. Le devis d'un montant de 206 € TTC est accepté.

Site Internet : M. H. Garnier informe que la création d'un site de la commune va être possible via l'AMRF (Association des Maire Ruraux de France)

Travaux station d'épuration : M. Alain DUTERTRE, Président du SIA, informe que le projet des travaux pour la station d'épuration avance.

Commerce : M. Le Maire informe que l'exploitante du commerce va être mise en demeure de payer les loyers. Un changement d'exploitant pourrait se faire fin mai avec une reprise par un couple au 1^{er} juillet 2014.

Point sur l'entretien de la voirie et des espaces verts :

Afin de préparer un planning pour l'agent des services techniques M. Dutertre présente un tableau excel de compteur d'heures. Il rappelle la nécessité d'une autorisation de conduite du véhicule et que son utilisation hors de la commune est formellement interdite sauf ordre de mission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 45.

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds

Du 21 mai 2014

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle	X		
DUPERRIN-MURILLO Nathalie		X	
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		Donne procuration à M. Gérard HATTRY jusqu'à 22h10 (heure d'arrivée)
WAMBST Sébastien		X	Donne procuration à M. Michel JACK
VOLTZ Patrick		X	Donne procuration à M. Pascal HAMELIN